

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 JUIN 2024

Délibération n°2024.06.106.B

**Soutien au programme 2024 de l'association BoCAJ : attribution
d'une subvention**

LE VINGT SEPT JUIN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 21 juin 2024

Secrétaire de Séance: François NEBOUT

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **17**

Nombre de pouvoirs: **3**

Nombre d'excusés: **7**

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Maud FOURRIER, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Eric BIOJOUT à Hassane ZIAT, François ELIE à Xavier BONNEFONT, Michaël LAVILLE à Gérard DESAPHY,

Excusé(s): Jean-Jacques FOURNIE, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Francis LAURENT, Pascal MONIER, Dominique PEREZ, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240627-2024_06_106B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2024

Affichage : 03/07/2024

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

**DÉLIBÉRATION
N°2024.06.106.B**

Rapporteur : Monsieur ROY

SOUTIEN AU PROGRAMME 2024 DE L'ASSOCIATION BOCAJ : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

- ODD 9 : Industrie Innovation et Infrastructure
- ODD 17 : partenariats

L'association la BoCAJ – pour Bouleversement Carbone dans l'Animation et le Jeu vidéo – a été constituée en 2023 à l'initiative des studios d'animation du pôle Image.

L'association vise à créer une dynamique collective de transition écologique des entreprises et écoles de l'image, de l'animation et du jeu vidéo en Nouvelle-Aquitaine.

Les actions prévues sont les suivantes :

Un programme de formations, d'accompagnement et d'entraide à l'éco-production des entreprises et de leurs salariés pour :

- **sensibiliser** : des formations (fresques, ateliers 2 tonnes), des masters class avec des experts/des entreprises engagées...
- **comprendre** : faire des bilans carbone, des diagnostics, mesurer pour hiérarchiser
- **agir** : partager et mettre en place des bonnes pratiques, mesurer et améliorer.

Ont été élus au conseil d'administration :

- Alexandre Bretheau, Loops Creative Studio, co-Président
- Emily Ponsard, Caribara, co-Présidente
- Dominique Lyoen, Novo3D, Trésorier
- Sabine Hitier, Fost, Trésorière adjointe
- Antoine Jové, Secrétaire
- Axel Buendia, Cnam-Enjmin, Secrétaire adjoint

et comme Vice-Présidents :

- Nathalie de Bernardinis, Studio Hari
- Franck Renaudeau, le Nid Créatif,
- Xavier Truchon, Toku.

En tant qu'experte en résilience du secteur des Industries Culturelles et Créatives, Frédérique Cauvin-Doumic a accompagné la création de l'association et a vocation à poursuivre son engagement et animer la BoCAJ.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20240627-2024_06_106B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2024
Affichage : 03/07/2024

GrandAngoulême en complémentarité avec le Pôle Magelis pourrait contribuer au programme, notamment sur le volet formation.

Considérant que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions, tout élu qui pourrait être intéressé, y compris à titre personnel ou familial par ces versements.

Je vous propose :

D'APPROUVER le versement d'une subvention à l'association la BoCAJ d'un montant de 6 000 € pour 2024.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 1 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (ABSTENTION : 1) ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240627-2024_06_106B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2024

Affichage : 03/07/2024